

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2025

TRANSACTION VENTE

Particulier:

- jusqu'à 85000 euros TTC : honoraires d'agence forfaitaires de 5000 euros TTC
- supérieur à 85 000 euros TTC: honoraires d'agence de 7% TTC

Le montant des honoraires affichés constitue le maximum des honoraires pouvant être perçus

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les redevables des honoraires sont le Vendeur et l'Acquéreur moitié moitié ou autre choix selon termes du mandat

Avis de valeur : 240 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

GESTION LOCATIVE

Frais de gestion locative de 10% TTC du montant des loyers annuels

Le montant des honoraires affichés constitue le maximum des honoraires pouvant être perçus

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société **CHEZelle**, **SAS** au capital de **1000 euros €** - Siège social : **12 rue de Hoen 68980 Béblenheim** - RCS Colmar n° **892451097** - Carte professionnelle **Gestion Immobilière** n° **CPI 6801 2021 000 000 004** délivrée par **CCI EUROMETROPOLE**
Garant : **GALIAN**, **89 rue de la Boetie 75008 PARIS**